

Les partenariats public-privé en France, une remise en perspective

14 juin 2017

Arnaud Voisin

Caisse des dépôts et consignations

Direction de l'investissement et du développement local



Le PPP a fait progresser l'évaluation des investissements publics et de leur mode de réalisation

L'évaluation préalable, une procédure initialement limitée au PPP

- Une dispositif inspiré des expériences étrangères, souvent vu comme un moyen de limiter le nombre de PPP
- En dépit des limites inhérentes à tout calcul économique, une première tentative de raisonner en coût complet des projets
- Une préoccupation tardive, la soutenabilité financière (IGF, nov 2012)

Qui se généralise progressivement

- La loi NOTRe met en place la présentation à l'assemblée délibérante d'une étude de l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de toute opération d'investissement.
- Le Commissariat général à l'investissement assure également une mission d'expertise des investissements publics supérieurs à 100 M€



Le PPP a ouvert la voie à d'autres formes de marchés globaux

- Les partenariats public-public (SRIA Campus de Bordeaux)
- SAS à capitaux publics passant un contrat global et financée en mode projet
- Les Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (2014)
- « SEM contrat » ou partenariat public privé institutionnel, afin de « concilier maintien de l'influence de la personne publique et compétence de la personne privée »
- Les apport du CMP 2015
- Les Marchés de conception-réalisation,
- Les marchés publics globaux de performance (conception-réalisation + exploitationmaintenance)
- sous condition d'ordre technique ou engagement de performance énergétique



Le PPP, instrument du maintien de la valeur du patrimoine public

Un ensemble efficace d'incitations

- Une inscription de la performance des infrastructures dans la durée, de leur conception jusqu'à leur restitution
- Un provisionnement des dépenses de gros entretien réparation
- La fin d'une approche séquentielle et sous optimale du cycle de vie

Un engagement sur la totalité du cycle de vie des infrastructures

- Côté public, le pouvoir adjudicateur est incité à penser l'infrastructure et ses usages dans la durée (ex: universités)
- Coté privé, le contrat global oblige à des dialogues et des arbitrages inédits entre concepteur, réalisateur et mainteneur-exploitant



Un contrat favorisant la compétitivité hors prix

La notion d'offre la plus économiquement avantageuse et les objectifs de politique publique:

- Les candidats cherchent à se différencier sur l'ensemble des critères.
- Cela permet d'introduire dans le choix des critères extrafinanciers: recours aux PME, artisans et entreprises d'insertion, qualité environnementale...
- Cela suppose que le pouvoir adjudicateur minore le critère prix

• Une politique efficace?

- Une part des travaux confiés aux PME entre 30 et 50%
- Des objectifs de performance énergétique ambitieux (de -30% à ,75%)



Les critiques du PPP

Un contrat contesté...

- Une « bombe à retardement budgétaire »
- Contraire à l'accès des PME à la commande publique

en dépit de sa marginalité

- On parle de 228 contrats signés jusqu'en mai 2017, dont 166 par les collectivités territoriales
- Leur poids financier est marginal au regard des autres modes d'acquisition (6% du montant total de la commande publique)

Une perception contredite par les travaux universitaires

• SAUSSIER et TRAN (2012), trente contrats, 90% des pouvoirs adjudicateurs concernés sont satisfaits du respect des coûts et près de 80% des délais.



Quelles amélioration restent-ils à apporter?

La gestion du contrat dans la durée

- Le paradoxe du PPP: un contrat trop rare pour entretenir les compétences des pouvoirs adjudicateurs
- Toutefois, la complexité croissante de la commande publique devrait susciter une montée en compétence des services acheteurs

Une meilleure reddition des comptes sur les PPP

Rapport de la cour des comptes, CG45, juillet 2013